



## Campagne de sensibilisation

- ATTENDU que le SEPB est affilié au Congrès du travail du Canada;
- ATTENDU que le président national représente le SEPB au sein du Conseil canadien à titre de vice-président;
- ATTENDU que le 1<sup>er</sup> mars 2013, le Conseil canadien a, par résolution, décidé de lancer une vaste campagne de sensibilisation entre les membres pour mieux faire apprécier les syndicats et le fait d'être syndiqué, pour accroître la fierté des membres des syndicats et pour créer les conditions nécessaires à la résistance des membres à tout assaut législatif sur la sécurité syndicale ainsi que sur l'indépendance et l'autonomie des syndicats canadiens, tel qu'il appert de la résolution adoptée et annexée à la présente résolution;
- ATTENDU l'importance de s'impliquer dans cette campagne;
- ATTENDU que ce congrès est l'occasion pour les sections locales de donner le mandat au SEPB d'appuyer cette campagne de sensibilisation selon les termes de la résolution adoptée par le Conseil canadien du CTC;

### QU'IL SOIT RÉSOLU

Que le SEPB appuie la vaste campagne de sensibilisation du Congrès du travail du Canada selon les termes de la résolution adoptée par le Conseil canadien du CTC et annexée à la présente.

QUATRIÈME CONGRÈS TRIENNAL DU COPE SEPB  
7 au 9 juin 2013  
Winnipeg (MN)

## RÉSOLUTION DESTINÉE AU CONSEIL CANADIEN Le 1<sup>er</sup> mars 2013

**Parce qu'en moins de deux années, le gouvernement majoritaire Harper a porté atteinte aux droits de libre négociation collective de bon nombre d'affiliés du Congrès du travail du Canada (CTC);**

**Parce que le projet de loi C-377 représente une ingérence sans précédent dans les affaires indépendantes de tous les syndicats et que, sous faux prétexte de rendre des comptes aux contribuables en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, il permettra à l'État de s'immiscer dans les affaires privées des syndicats et de leurs membres;**

**Parce que la réduction de l'assurance-emploi, de la sécurité de la vieillesse et d'autres services dans le contexte de l'austérité budgétaire, la révocation de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* et les modifications rétrogrades apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires reviennent à un assaut lancé par le gouvernement Harper sur les travailleuses et travailleurs canadiens ordinaires qui est destiné à faire baisser les salaires et à affaiblir le mouvement syndical;**

**Parce que l'assaut législatif suivant sur le mouvement syndical canadien se présentera sous la forme d'une loi fédérale compromettant la sécurité syndicale qui constituera la première loi antisyndicale rétrograde à l'américaine déposée au Canada;**

**Le Congrès du travail du Canada et les syndicats qui lui sont affiliés et qui représentent plus de 3,3 millions de travailleurs et travailleuses :**

Lanceront une vaste campagne de sensibilisation entre leurs membres pour mieux faire apprécier les syndicats et le fait d'être syndiqué, pour accroître la fierté des membres des syndicats et pour créer les conditions nécessaires à la résistance des membres à tout assaut législatif sur la sécurité syndicale ainsi que sur l'indépendance et l'autonomie des syndicats canadiens;

**La campagne comprendra, sans y être restreinte, ce qui suit :**

1. Une mise en commun des ressources pour effectuer des recherches et des sondages afin d'établir des outils d'éducation sur tous les éléments de la législation qui influencent la sécurité syndicale et leurs répercussions sur les travailleurs et les travailleuses, les salaires, l'économie et les syndicats, et de donner à tous les affiliés, aux fédérations du travail et aux conseils du travail une formation en communication permettant de transmettre des messages cohérents et coordonnés;
2. Des conversations organisées au travail permettant à tous les affiliés de mobiliser leurs membres dans le dossier de l'atteinte portée à leur capacité de gagner un salaire décent dans un milieu sécuritaire, et d'indiquer clairement que le vrai but est d'affaiblir la capacité des travailleurs et travailleuses d'influencer leur milieu de travail et de négocier collectivement, et de faire taire la voix légitime des travailleurs et travailleuses dans tous les débats sur les politiques publiques;
3. Un réseau de communication d'intervention rapide surveillant les médias et permettant de réfuter toute déclaration négative faite à ceux-ci au sujet des syndicats par des hommes ou femmes politiques;
4. Des travaux de défense de cause débordant le cadre du Parlement et englobant des efforts faits auprès des employeurs et des organisations patronales, des leaders de la communauté locale et des gouvernements provinciaux et municipaux afin de les inciter à dénoncer globalement et publiquement l'adoption de lois rétrogrades à l'américaine qui nuisent à la sécurité syndicale;
5. Une campagne publique nationale visant à présenter le mouvement syndical sous un jour positif, y compris ses principales réalisations récentes et les avantages qu'il comporte sur le plan social, et à accroître la résistance aux messages antisyndicaux des Conservateurs;
6. Le consentement de tous les affiliés à financer jusqu'en mai 2014 (Assemblée générale du CTC) la campagne devant être gérée et dirigée par le CTC;
7. Une invitation des syndicats non affiliés au CTC à participer pleinement à la campagne parce qu'ils seront influencés eux aussi par les atteintes en question;

8. Des discussions directes entre les affiliés et les employeurs de leurs membres pour demander à ceux-ci de favoriser les relations de travail harmonieuses, et notamment l'adoption d'une stratégie industrielle qui accroîtrait la formation, l'emploi à valeur ajoutée et le rendement de l'économie dans l'ensemble du Canada;
9. Un engagement du mouvement syndical entier à opposer une résistance et une action à l'adoption, dans toute compétence, de modifications à la législation ou à la réglementation qui affectent les principes de sécurité syndicale établis de longue date;
10. La défense et l'appui par le CTC et tous ses affiliés, parce que le tort causé à l'un d'entre nous l'est à nous tous, de tout syndicat affilié qui est obligé de déclencher une grève ou de prendre des moyens de pression au travail afin d'établir ou de renouveler des dispositions de convention collective sur la sécurité syndicale parce que des modifications apportées à la législation affectent les dispositions contractuelles sur la sécurité syndicale;
11. Le Comité exécutif du CTC, qui dirigera la campagne, adoptera d'autres mesures au besoin pour défendre le mouvement syndical contre toute atteinte législative à notre indépendance;
12. Une célébration de la fière histoire des travailleurs et travailleuses du Canada et de leur mouvement syndical par des événements publics et une intensification des manifestations de solidarité dans toutes les communautés du Canada à l'occasion de la fête du Travail de 2013;
13. L'affirmation par tous les affiliés de leur plein appui à l'égard de cette campagne par la soumission de la présente résolution à l'approbation de leurs sections locales, divisions, loges, conseils exécutifs et organismes à charte.



## Changement aux statuts

### Article 16.1

ATTENDU les revenus du Syndicat national proviennent de la capitation recueillie (traitée au premier point de l'article 16.1) sans possibilité de modification entre les congrès;

#### IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU

que l'exécutif national entreprenne une étude de faisabilité afin de modifier les points à l'article 16.1, pour passer de montants fixes à une méthode de pourcentage permettant ainsi des majorations automatiques au gré des majorations obtenues par les membres, assurant ainsi au Syndicat national les fonds nécessaires pour couvrir ses coûts de fonctionnement en augmentation au même rythme que celle des ententes de convention collective. Cette étude de faisabilité pourrait comprendre des montants minimum pour prévenir une diminution des montants.

#### IL EST ÉGALEMENT ET EN CONSÉQUENCE RÉSOLU

que l'étude soit complétée et présentée avant le prochain congrès, nous donnant ainsi presque trois ans pour mesurer les avantages et les inconvénients en vue d'une présentation au congrès de 2016.



## Demande d'appui (Article 5.6)

- ATTENDU que les vingt-deux travailleurs de Porter Fixed Based Operations désirent être syndiqués avec la section locale 343 du SEPB;
- ATTENDU que ces travailleurs ont été forcés de travailler de façon non sécuritaire sans leur propre équipement de protection personnel;
- ATTENDU que le salaire de ces travailleurs de Porter nécessite une augmentation, le revenu moyen étant de 28 000 \$ par année, soit 13 \$ de l'heure, à peine au-dessus du salaire minimum, ces travailleurs subissant un nivellement vers le bas;
- ATTENDU que les travailleurs de Porter se plaignent d'être obligés de travailler de façon non sécuritaire pour accomplir le travail;
- ATTENDU que le conseil d'administration d'OMERS est le plus important investisseur de Porter avec Borealis, une filiale d'OMERS, qui possède plus de 20 % de Porter (capital privé), ce qui leur confèrent des sièges au conseil d'administration de Porter;

### IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU

que le SEPB COPE envoie un message fort au conseil d'administration d'OMERS et au conseil d'administration de Porter, au SCFP, au SEFPO et à tous les autres syndicats au sein du groupe OMERS pour exiger que Porter retourne à la table de négociation pour discuter avec les travailleurs membres de la section locale 343 du SEPB de salaires décents et de conditions de travail sécuritaires avec de l'équipement protecteur personnel;

### IL EST ÉGALEMENT ET EN CONSÉQUENCE RÉSOLU

que le SEPB COPE demande à chacune des sections locales du SEPB COPE de faire un don additionnel pour aider ces travailleurs en cette période difficile (la section locale 96 a adopté une proposition pour envoyer 500 \$ par mois jusqu'à la fin de la grève);

### IL EST AUSSI RÉSOLU

que le SEPB COPE s'assure que les militantes et militants de Porter reçoivent tout l'appui possible pour poursuivre leur lutte.

QUATRIÈME CONGRÈS TRIENNAL DU COPE SEPB  
7 au 9 juin 2013  
Winnipeg (MN)



## Femmes disparues ou assassinées au Canada

- ATTENDU 580 femmes autochtones ont disparu ou ont été tuées au Canada depuis les trois dernières décennies;
- ATTENDU les risques de mort violente sont de 5 à 7 fois plus élevés pour les femmes autochtones;
- ATTENDU que l'Association des femmes autochtones du Canada rapporte dans une étude du 28 mars 2012 que « les femmes et les filles autochtones forment les groupes plus socialement et économiquement vulnérables au Canada »;
- ATTENDU Amnistie internationale s'est associée au mouvement pour la vérité et la justice en élaborant un plan d'action et une campagne de sensibilisation « No More Stolen Sisters »
- ATTENDU que les Nations Unies ont annoncé une enquête sur les assassinats et les disparitions de femmes autochtones le Canada n'ayant pas respecté ses obligations en vertu du droit international des droits de la personne pour prévenir, enquêter et remédier à la violence exercée contre les filles et les femmes autochtones;
- ATTENDU le taux élevé de violence auxquels les femmes autochtones au Canada sont confrontées est une tragédie nationale d'atteinte aux droits humains;
- ATTENDU que Stephen Harper refuse d'élaborer un plan d'action national et exhaustif pour stopper la violence contre les filles et les femmes;

### EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU

Que le SEPB national encourage chaque section locale à écrire à Stephen Harper pour exiger qu'il mette immédiatement sur pied un groupe de travail pour prêter assistance aux Nations Unies et à Amnistie internationale pour mettre fin à cette tragédie;

### ET IL EST DE PLUS RÉSOLU

Que le SEPB national encouragera chacune de ses sections locales à entreprendre une campagne de signatures via le site Web d'Amnistie internationale au <http://www.amnesty.ca/our-work/issues/indigenous-peoples/no-more-stolen-sisters> (anglais seulement).

QUATRIÈME CONGRÈS TRIENNAL DU COPE SEPB  
7 au 9 juin 2013  
Winnipeg (MN)



## Régimes de retraite

- ATTENDU que les régimes de retraite deviennent de plus en plus un enjeu incontournable des négociations d'une convention collective, des employeurs prenant prétexte de la conjoncture économique pour demander des modifications importantes;
- ATTENDU que des employeurs s'attaquent aux régimes de retraite à prestations déterminées en invoquant les problèmes de solvabilité desdits régimes oubliant bien souvent qu'ils ont pris des congés de contribution quand tout allait bien;
- ATTENDU que certains employeurs veulent modifier ou créer des régimes de retraite en instaurant un régime à deux vitesses, soit un régime maintenant les acquis pour les salariés en poste et un régime moins généreux pour les nouveaux salariés;
- ATTENDU qu'un tel régime à deux vitesses constitue de la discrimination notamment en fonction de la date d'embauche;
- ATTENDU qu'un tel régime à deux vitesses est contraire à nos valeurs de solidarité syndicale;
- ATTENDU qu'il existe des solutions permettant de négocier, au besoin, des aménagements à un régime de retraite, et ce, dans le respect des lois applicables;

### QU'IL SOIT RÉSOLU

Que le Syndicat national encourage les sections locales de notre syndicat à négocier au besoin des aménagements à un régime de retraite à prestations déterminées tout en refusant d'instaurer des régimes de retraite à deux vitesses.





## Campagne de sensibilisation des membres

- PARCE QU' en moins de deux années, le gouvernement majoritaire Harper a porté atteinte aux droits de libre négociation collective de bon nombre d'affiliés du Congrès du travail du Canada (CTC);
- PARCE QUE le projet de loi C-377 représente une ingérence sans précédent dans les affaires indépendantes de tous les syndicats et que, sous le faux prétexte de rendre des comptes aux contribuables en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, il permettra à l'État de s'immiscer dans les affaires privées des syndicats et de leurs membres;
- PARCE QUE la réduction de l'assurance-emploi, de la sécurité de la vieillesse et d'autres services dans le contexte de l'austérité budgétaire, la révocation de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail et les modifications rétrogrades apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires reviennent à un assaut lancé par le gouvernement Harper sur les travailleuses et travailleurs canadiens ordinaires qui est destiné à faire baisser les salaires et à affaiblir le mouvement syndical;
- PARCE QUE l'assaut législatif suivant sur le mouvement syndical canadien se présentera sous la forme d'une loi fédérale compromettant la sécurité syndicale qui constituera la première loi antisyndicale rétrograde à l'américaine déposée au Canada;

Le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau encourage fortement ses conseils et ses sections locales à prendre part à toute campagne organisée par le CTC et les fédérations provinciales visant la sensibilisation des membres pour mieux faire apprécier les syndicats et le fait d'être syndiqué, pour accroître la fierté de membres de notre syndicat et pour créer les conditions nécessaires à la résistance des membres à tout assaut législatif sur la sécurité syndicale aussi que sur l'indépendance et l'autonomie des syndicats canadiens.

QUATRIÈME CONGRÈS TRIENNAL DU COPE SEPB  
7 au 9 juin 2013  
Winnipeg (MN)



## Amendement au Fonds de prestations de grève, de lock-out et de défense

Les règlements sont modifiés par l'ajout de l'article suivant :

- 5.1.5 L'exécutif national peut décider de couvrir les frais d'une campagne nationale que le SEPB ou le CTC initie pour contrer une législation ou autre attaque ou action menée par le gouvernement fédéral contre le mouvement syndical.



## COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

ATTENDU les résolutions 12, 13, 14 et 15 proposant la création d'un siège additionnel à l'exécutif national réservé à un groupe en quête d'équité (personnes de couleur, des membres des Premières Nations, des LGBT ou des personnes ayant un handicap);

ATTENDU la résolution 29 proposant la création d'un siège additionnel à l'exécutif national réservé aux jeunes, poste sans droit de vote;

ATTENDU que des modifications à la composition de l'exécutif national sans autre modalité entraîneraient des coûts supplémentaires pour le Syndicat national et une répartition différente du poids politique des différentes régions à l'exécutif national;

### IL EST RÉSOLU

De mandater le Syndicat national afin qu'il procède à une étude approfondie sur la composition de l'exécutif national et de sa gouvernance en tenant compte des régions, des différents groupes de membres à l'intérieur de nos effectifs et des coûts pour le Syndicat national;

### IL EST DE PLUS RÉSOLU

Que le Syndicat national présente à sa conférence mi-mandat un rapport d'étape sur l'étude effectuée;

### IL EST FINALEMENT RÉSOLU

Qu'à l'occasion du congrès national triennal de 2016 un rapport final soit présenté.

QUATRIÈME CONGRÈS TRIENNAL DU COPE SEPB  
7 au 9 juin 2013  
Winnipeg (MN)